

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Landwirtschaft
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Lienhard, Heinz, Graf, Maya (gp/verts, BL) NR/CN
Prozesstypen	Postulat
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Burgos, Elie
Künzler, Johanna
Schnyder, Sébastien
Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Burgos, Elie; Künzler, Johanna; Schnyder, Sébastien; Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landwirtschaft, Postulat, 2009 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Agrarpolitik	1
Internationale Landwirtschaftspolitik	1
Landwirtschaft und Umweltschutz	1
Pflanzliche Produktion	2

Abkürzungsverzeichnis

EU Europäische Union
IAASTD International Assessment of Agricultural Science and Technology for Development

UE Union européenne
EISTAD Evaluation internationale des sciences et technologies agricoles au service du développement

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Landwirtschaft

Agrarpolitik

POSTULAT
DATUM: 30.09.2011
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil national a adopté un postulat Graf (pe, BL) chargeant le Conseil fédéral de soumettre un rapport relatif à la **condition des femmes dans l'agriculture**. La postulante demande ainsi d'établir des données statistiques spécifiques concernant notamment le nombre d'exploitations gérées par des femmes, la part du revenu imposable des familles issue des activités agricoles des femmes, la manière de comptabiliser le travail non rémunéré des femmes dans les exploitations et la proportion de propriétaires foncières. Elle considère effectivement que le travail des femmes dans le monde agricole n'est pas reconnu et que les paysannes sont socialement, économiquement et juridiquement désavantagées. La thématique relative à la condition de la femme est abordée dans la partie I, 7d (Frauen und Gleichstellungspolitik).¹

POSTULAT
DATUM: 03.05.2012
JOHANNA KÜNZLER

Der Nationalrat nahm mit 85 zu 76 Stimmen ein Postulat Graf (gp, BL) an. Damit wird der Bundesrat beauftragt, in einem Konzept die **zukünftige Rolle der ökologischen Land- und Ernährungswirtschaft** zu konkretisieren. Insbesondere soll die gezielte Förderung von bestehenden Biobetrieben und umsteigewilligen Landwirten ins Auge gefasst werden, da trotz den seit 2004 steigenden Bioumsätzen die inländische Produktion der Nachfrage hinterher hinkt und so ein Teil der Wertschöpfung ins Ausland verloren geht.²

POSTULAT
DATUM: 02.06.2014
JOHANNA KÜNZLER

Das Parlament schrieb 2014 ein Postulat Graf (gps, BL) ab. Das Anliegen, einen Bericht über die **Situation der Frauen in der Landwirtschaft** zu erstellen, sei im Rahmen des Agrarberichts 2012 erfüllt worden.³

Internationale Landwirtschaftspolitik

POSTULAT
DATUM: 03.12.2009
ELIE BURGOS

Par 164 voix contre 29, le Conseil national a adopté un postulat Graf (pe, BL), qui demandait au Conseil fédéral, en prévision de l'ouverture de négociations relatives à un accord de libre-échange en matière agricole avec l'UE, de présenter un rapport sur les **conséquences** qu'un tel accord pourrait avoir **sur la protection des animaux de rente et sur l'élevage**, encore largement fermier (par opposition aux élevages industriels). Le postulat souhaitait également que soit précisé si un accord de libre-échange rendrait également possible le transit, par la Suisse, d'animaux destinés à l'abattoir.⁴

Landwirtschaft und Umweltschutz

POSTULAT
DATUM: 27.09.2019
KAREL ZIEHLI

Sans discussion, la chambre basse a donné son feu vert au postulat déposé par Maya Graf (verts, BL) demandant un **rapport quant à la réalisation ou non des recommandations formulées par l'EISTAD il y a dix ans**. Ces recommandations incitaient les pays du monde entier à prendre des mesures radicales pour une agriculture plus durable. Ce rapport devra faire le lien avec les objectifs et mesures formulées dans le cadre de l'Agenda 2030.⁵

POSTULAT
DATUM: 03.12.2009
ELIE BURGOS

Pflanzliche Produktion

Au cours de l'année sous revue, le Conseil national a adopté, par 138 voix contre 52, un postulat Graf (pe, BL), qui demandait au Conseil fédéral d'exposer dans un rapport la manière dont il compte orienter la **recherche sur le feu bactérien** dans les quatre prochaines années. Le gouvernement devra par ailleurs indiquer comment il entend concilier les impératifs de la protection de la nature et du paysage avec les requêtes des arboriculteurs. Parmi toutes les priorités, la recherche devra porter sur les arbres à haute tige de même que sur les stratégies « naturelles » avant les interventions chimiques et les arrachages. Par 127 voix contre 65, il a également adopté un autre postulat de la même députée (Po. Graf, 08.3040), qui demandait au Conseil fédéral de préciser dans un nouveau rapport, s'il était prêt à soutenir une stratégie de lutte contre le feu bactérien axée sur les besoins de la pratique (c'est-à-dire par la prise en considération des expériences réalisées par les arboriculteurs, la collecte systématique d'informations sur l'évolution des arbres contaminés et l'échange de connaissances entre la Confédération, les cantons et les arboriculteurs) et comment il comptait s'y prendre.⁶

POSTULAT
DATUM: 03.05.2012
JOHANNA KÜNZLER

Ein Postulat Graf (gps, BL), das die Überprüfung von zusätzlichen Fördermassnahmen für die **inländische Saatgutproduktion** verlangt, wurde vom Nationalrat überwiesen. Die inländische Saatgutproduktion sei ein wesentlicher Bestandteil der Schweizer Ernährungssouveränität, die es weiter auszubauen gelte. Zudem leiste insbesondere die biologische Saatgutzüchtung dank der Generierung von robusten Pflanzen einen Beitrag zur zukünftigen Ernährungssicherheit und Klimaverträglichkeit. In einem letzten Punkt verlangte die Antragstellende, dass Methoden zur langfristigen Sicherstellung von gentechfreiem Saatgut erarbeitet werden.⁷

-
- 1) BO CN, 2011, p. 1844.
 - 2) AB NR, 2012, S. 674 f.
 - 3) AB NR, 2014, S. 786 ff. und 1514 f.; AB SR, 2014, S. 475 ff.
 - 4) BO CN, 2009, p. 2106.
 - 5) AB NR, 2019, S.1940
 - 6) BO CN, 2009, p. 2104.; BO CN, 2009, p. 2104.
 - 7) AB NR, 2012, S. 666 f.